

CROSSCALL

MARQUE FRANÇAISE

DU 2 mai au 30 juin 2022 inclus

80€
REMBOURSÉS*

Pour l'achat d'un Pack Pro
CORE-X4 32Go

100€
REMBOURSÉS*

Pour l'achat d'un Pack Pro
CORE-X4 64Go ou CORE-T4

GARANTIE CONSTRUCTEUR
3
ANS

Offre exclusivement réservée aux clients des enseignes spécialisées bâtiment et agriculture

* Remboursement en différé, soumis à conditions, voir détail sur www.crosscall-offre-pro2022.fr. DAS tête / corps / membres (W/ Kg) : CORE-X4 : 1.37/1.45/2.67, CORE-T4: NA/1.46/2.305. Le débit d'absorption spécifique (DAS) local quantifie l'exposition de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques de l'équipement concerné. Le DAS maximal autorisé est de 2 W/kg pour la tête et le tronc et de 4 W/kg pour les membres. L'usage d'un dispositif d'écoute permettant de limiter l'exposition de la tête aux émissions radioélectriques émises par le téléphone mobile est recommandé. Photo non contractuelle. RCS CROSSCALL n° 518 706 890.
Offre exclusivement réservée aux clients des enseignes spécialisées bâtiment et agriculture

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'OFFRE ?



- 1. Achetez entre le 2 mai et le 30 juin 2022 inclus** un Pack Pro CORE-X4 3/32 + X-GLASS + X-CABLE + X-DOCK (EAN : 3700764711859), un Pack Pro CORE-X4 4/64 + X-GLASS + X-CABLE (EAN : 3700764722275) ou un Pack Pro CORE-T4 + X-GLASS (EAN : 3700764711880) dans une enseigne de fournitures pour le bâtiment et l'agriculture en France métropolitaine (Corse comprise).
- Connectez-vous sur le site www.crosscall-offre-pro2022.fr au plus tard **dans les 30 jours ouvrés suivant la date de votre achat en magasin ou sur internet.**
 - Complétez le formulaire en ligne et téléchargez les éléments suivants :
 - **Une photo de la preuve d'achat** (facture d'achat, ticket de caisse) où apparaissent et sont entourés les référence(s) des produit(s), la date et les prix.
 - **Les photo(s) des étiquettes préalablement découpées** sur les cartons d'emballage de vos produit(s) comportant le code-barres à 13 chiffres et le numéro IMEI à 15 chiffres du smartphone ou de la tablette (assurez-vous que les éléments soient parfaitement lisibles).
 - **Une photo de votre IBAN-BIC** émanant d'une banque domiciliée en France métropolitaine (Corse inclus) où apparaissent vos coordonnées personnelles ou professionnelles qui devront être identiques à celles renseignées lors de l'inscription.
 - Votre **extrait KBIS** de moins de 3 mois pour les professionnels.
 - Validez votre participation en ligne.
 - Vous recevrez alors un email de confirmation de votre participation. Nous vous invitons à consulter votre dossier courrier indésirable en cas de non-réception sur votre boîte principale.
- Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 6 semaines environ à compter de la date de validation de votre dossier, votre établissement bancaire pouvant mettre en moyenne 3 jours ouvrés pour le faire apparaître sur votre compte. Toute participation non effectuée sur le site www.crosscall-offre-pro2022.fr ou contenant tout élément illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre, ou envoyée après le **31/07/2022** minuit sera considérée comme non conforme et sera définitivement rejetée.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service consommateur de l'opération, service.consommateur@take-off.fr en précisant le numéro de l'opération (3084B) dans l'objet de votre email.

*En participant à l'opération, vous déclarez avoir lu et accepté les modalités. En aucun cas le montant de votre remboursement ne pourra excéder le prix d'achat du produit éligible à l'offre (prix indiqué et acquitté sur votre preuve d'achat) et ce remboursement ne pourra excéder 100€ TTC. L'offre est réservée exclusivement aux clients des enseignes de fournitures pour le bâtiment et l'agriculture, particuliers et professionnels résidents et ayant un compte bancaire domicilié en France métropolitaine et est limitée à une demande par foyer pour les particuliers (même nom, même prénom, même IBAN BIC) et 10 demandes pour les professionnels (même N° de SIRET). Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 6 semaines environ à compter de la réception de votre demande conforme. Toute demande illisible, raturée ou incomplète sera considérée comme nulle. CROSSCALL décline toute responsabilité en cas de perte ou de retard, sauf en cas de faute ou de manquement délibéré de la part de CROSSCALL. Seules les réclamations exprimées dans un délai de 2 mois après la fin de l'opération, soit le **31/08/2022** au plus tard, pourront être étudiées.

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par Crosscall ou son prestataire pour la gestion de l'opération et, le cas échéant, pour toute opération de marketing direct réalisée par Crosscall pour informer ses clients ou prospects de ses offres et services. Les données ne seront pas communiquées à des tiers, sauf accord explicite et préalable du participant à l'opération et ne seront pas transférées en-dehors de l'Union Européenne. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le Participant dispose d'un droit d'accès, ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition, sur les données le concernant. Il peut exercer ses droits en remplissant le formulaire accessible via l'URL : <https://crosscall.com/gestion-des-donnees-personnelles/> ou en envoyant un courrier postal à l'adresse de son siège social : CROSSCALL - 245 RUE PAUL LANGEVIN - ZONE D'ACTIVITES DES MILLES - 13290 AIX EN PROVENCE E-mail : marketing@crosscall.com

Conformément à la réglementation en vigueur, la demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature de l'utilisateur du Site effectuant cette demande et préciser l'adresse à laquelle doit lui parvenir la réponse. Une réponse lui sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande. DAS (W/Kg) : CORE-X4 : tête (1,37), corps (1,45), membres (2,67) / CORE-T4 : corps (1,43), membres (2,305). Le DAS maximal autorisé est de 2 W/kg pour la tête et le tronc et de 4 W/kg pour les membres. L'usage d'un dispositif d'écoute permettant de limiter l'exposition de la tête aux émissions radioélectriques émises par le téléphone mobile est recommandé. Photo non contractuelle.